





Département :  
SEINE ET MARNE

Commune :  
MONTEREAU FAULT YONNE

Section : AN  
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 16/09/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le  
Pôle topographique et de gestion

ID : 077-217703057-20240930-D\_129\_2024-DE

77010 MELUN CEDEX  
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



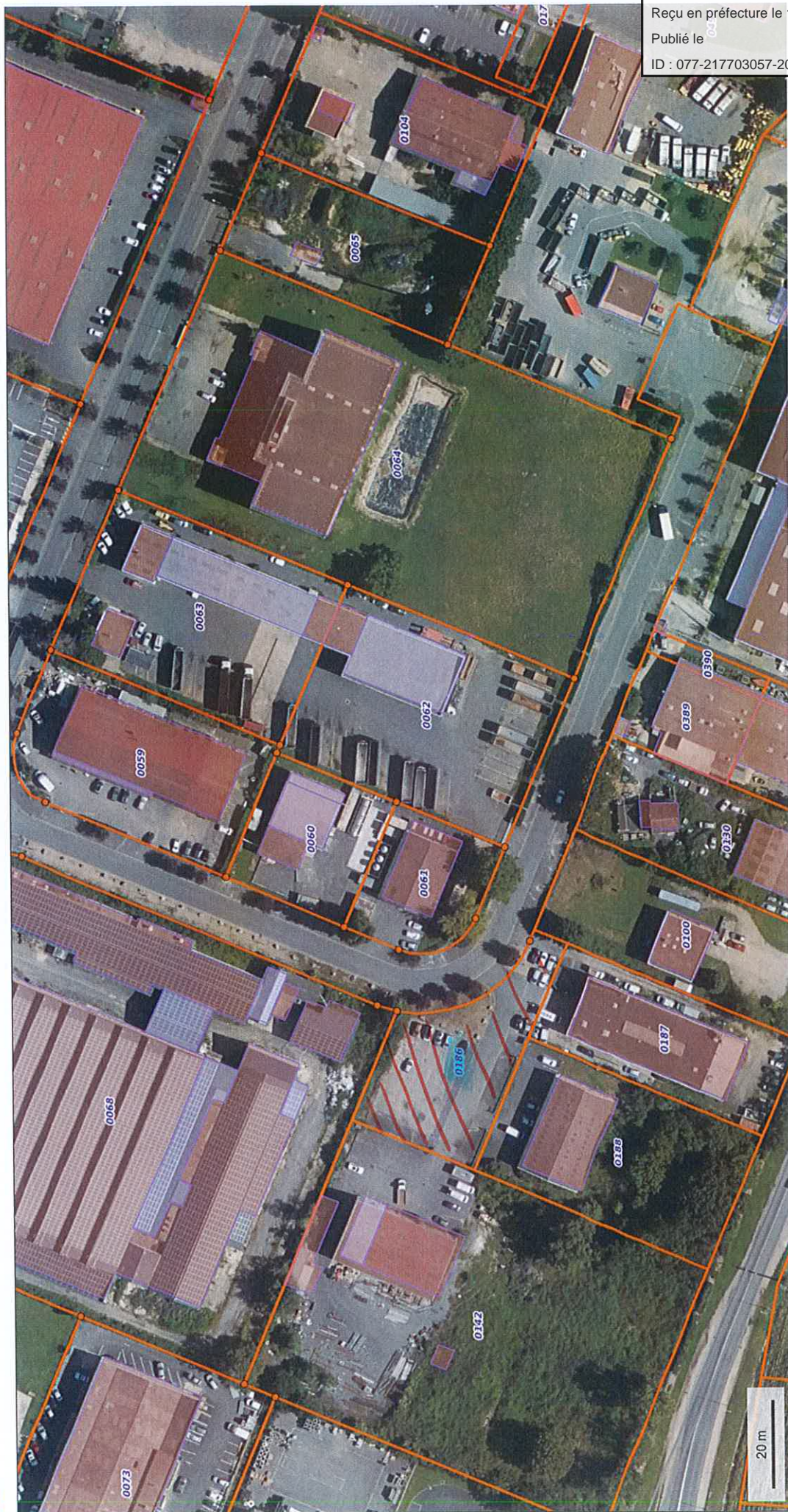


Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 077-217703057-20240930-D\_129\_2024-DE







Date de l'image : mars 2009 © 2009 Google

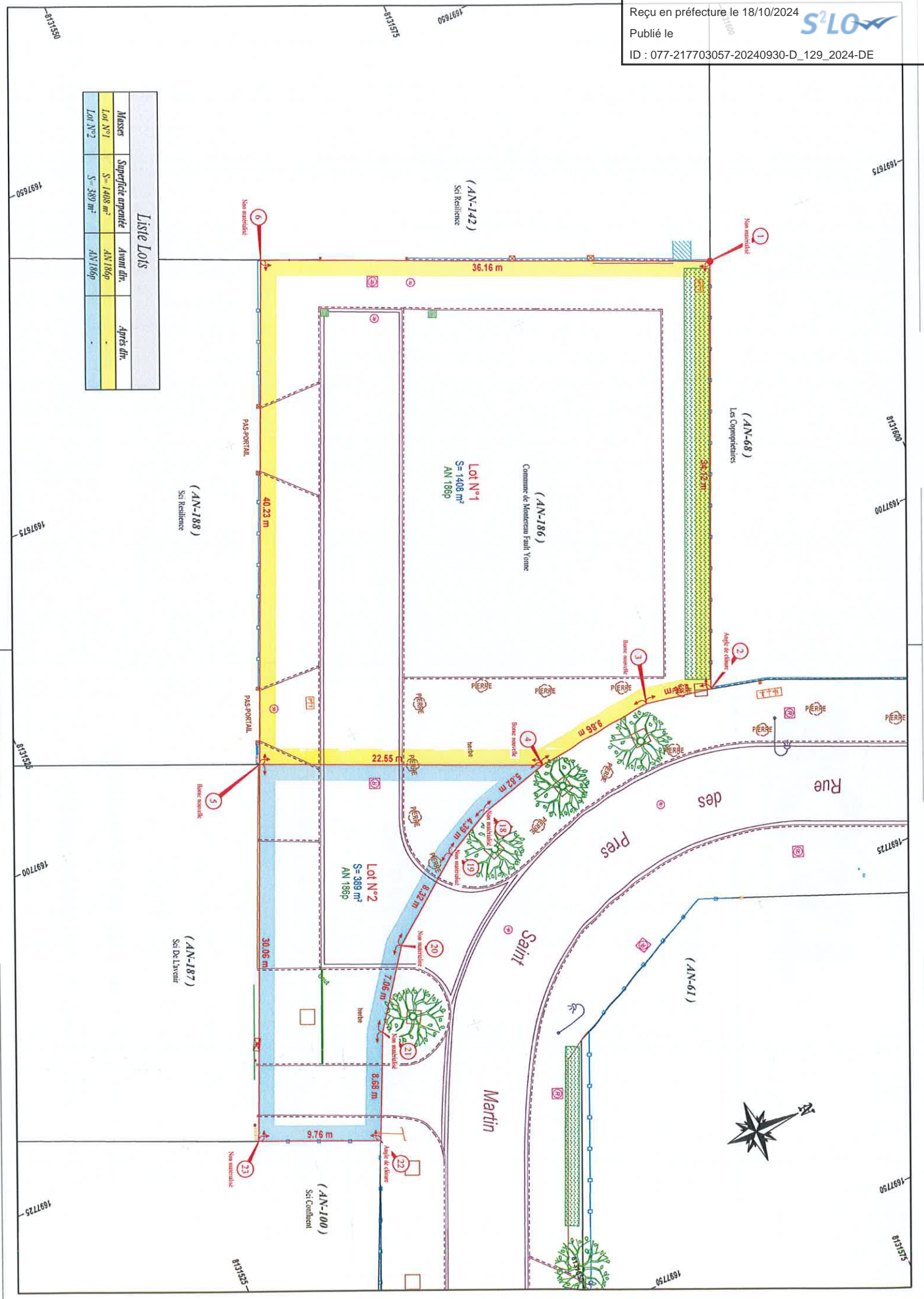


Envoyé en préfecture le 18/10/2024  
Reçu en préfecture le 18/10/2024  
Publié le  
ID : 077-217703057-20240930-D\_129\_2024-DE





Liste Lois			
Masses	Superficie ouverte	Avant dr.	Après dr.
Lot N°1	S= 1408 m <sup>2</sup>	AN/186p	-
Lot N°2	S= 389 m <sup>2</sup>	AN/186p	-



(AN-142)  
Sci Resilience

(AN-186)  
Commune de Montreuil Fault Yonne

(AN-187)  
Sci De Lavoir

(AN-100)  
Sci Combient

(AN-68)  
Les Copropriétaires

(AN-61)

1697650

1697650

1697700

1697725

1697675

1697675

1697725

1697750

1697750

1697600

1697675

1697675

1697725

1697750

1697750





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FINANCES PUBLIQUES**

Direction Générale des Finances Publiques

Direction départementale des Finances Publiques de Seine-et-Marne

Pôle d'évaluation domaniale de Seine-et-Marne

Cité administrative  
20 quai Hippolyte Rossignol  
77010 MELUN cedex

Courriel : [ddfip77.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip77.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

#### POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Jean-Marc ROUMAYAT

Courriel : [jean-marc.roumayat@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:jean-marc.roumayat@dgfip.finances.gouv.fr)

Téléphone : 01.64.41.32.18 / 06.30.52.71.59

Réf DS : 17849122

Réf OSE : 2024-77305-35792

À Melun, le 10 juin 2024

La Directrice départementale des Finances  
publiques de Seine-et-Marne

à

Mairie de MONTEREAU-FAULT-YONNE

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(http://collectivites-locales.gouv.fr\)](#)



*Nature du bien :*

Terrain à bâtir (parking) .

*Adresse du bien :*

6-8 rue des Prés Saint Martin 77130 Montereau-Fault-Yonne  
Parcelle AN186 (Montereau-Fault-Yonne, code INSEE : 305)

*Valeur vénale :*

**36 920 €**, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %  
(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

## 1. CONSULTANT

Commune de Montereau-Fault-Yonne

Affaire suivie par : Mme Isabelle STAERCK, Directrice du service urbanisme.

## 2. DATES

de consultation :	13/05/2024
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	Néant.
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	13/05/2024

## 3. OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

### 3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

### 3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 <sup>1</sup> :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

### 3.3. Projet et prix envisagé

Projet de cession par la commune de Montereau-Fault-Yonne de la parcelle cadastrée AN186 au(x) propriétaire(s) riverain(s).

## 4. DESCRIPTION DU BIEN

### 4.1. Situation générale

Les biens à estimer se trouvent dans la commune de Montereau-Fault-Yonne, commune du Sud Seine-et-Marne, d'une superficie de 9,10 km<sup>2</sup>, et comptant 21.888 habitants en 2020 (elle est la 14<sup>e</sup> ville la plus peuplée de Seine-et-Marne).

La ville, située au confluent de l'Yonne et de la Seine, est constituée de 3 parties :

- La ville haute qui constitue la partie nord de la ville avec plusieurs lotissements et la ZUP de Surville.
- La ville basse qui comprend par exemple le centre-ville, le quartier de la gare et le parc des Noues.
- La zone industrielle où l'on peut trouver plusieurs entreprises telles que la SAM, Soletanche Bachy

<sup>1</sup> Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine



La commune est desservie par la gare de Montereau sur la ligne Paris - Montereau - Laroche-Migennes (TER).

Le réseau de bus Siyonne circule dans Montereau et la relie aux autres communes du canton.

La ligne à Grande Vitesse Sud-Est, l'autoroute A5, et la route nationale 6 (maintenant route départementale 606), passent à proximité de Montereau.

Le port fluvial de Montereau-Fault-Yonne est un port industriel de trente-trois hectares.

#### 4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Immeuble (flèche rouge) situé 6-8 rue des Prés Saint-Martin, en zone industrielle secteur est de Montereau



#### 4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Naturelle réelle
Montereau-Fault-Yonne	AN186	6-8 rue des Prés Saint Martin	1846 m <sup>2</sup>	Terrain aménagé en parking

#### 4.4. Descriptif

Terrain à bâtir d'une superficie de 1846 m<sup>2</sup>, à usage de parking .

#### 4.5. Surfaces du bâti

néant

### 5. SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble : Commune de Montereau-Fault-Yonne.

5.2. Conditions d'occupation : libre



## 6. URBANISME

Zone UXa au PLU de la commune de Montereau-Fault-Yonne, dont la dernière procédure a été approuvée le 17/12/2007.

Zone UX :

- Des terrains industriels existants et déjà occupés : secteur UXa et sous-secteur UXa1, dans lequel les constructions nouvelles doivent respecter la cote des plus hautes eaux connues (51,34 m NGF).
- De terrains déjà occupés par des activités artisanales et du centre technique municipal dont le P.L.U. souhaite autoriser l'extension : secteur UXb.
- De terrains occupés par des bâtiments industriels d'emprise élevée : secteur UXc.
- Des terrains du secteur de l'ancienne ZAC de la Sucrierie : UX d (modification de la ZAC approuvée le 26 janvier 1999).

(NOTA : dans le PPRI, sont applicables les dispositions des zones rouge, marron, jaune foncé, jaune clair, bleu foncé, bleu clair).

Une partie du territoire de la zone UX est soumis aux mesures de protection issues de la Directive « SEVESO » n° 82/501/CEE du 24 Juin 1982 (cf. annexe B du présent règlement). Cette protection vaut Projet d'Intérêt Général conformément aux articles L. 121.12 et R. 121.13 du Code de l'Urbanisme.

Cette zone est susceptible de contenir des vestiges archéologiques. Les terrains contenant des vestiges archéologiques sont protégés par la loi 80.532 du 15.07.1980, complétant celle du 27.09.1941, validée 1945. En cas de découvertes fortuites de vestiges archéologiques, la déclaration est prévue par la loi du 27.09.1941.

PPRI zone bleu clair, secteur archéologique, ZICO, Zone bleue du Porter à Connaissance des risques technologiques de la société QUARON.

## 7. MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Méthode par comparaison

## 8. MÉTHODE COMPARATIVE

### 8.1. Étude de marché

#### 8.1.1. Terrains d'activité

- Termes de comparaison obtenus avec DVF :

	Ref. Cadastrales	Commune	Adresse	Date mutation	Surface terrain (m <sup>2</sup> )	Prix total € HT	Prix/m <sup>2</sup>	Nature de bien	Zonage
1	305//AM/323//	MONTEREAU FAULT YONNE	LE CHEMIN BAS	16/12/2021	24000	480 000	20	Terrain à bâtir (loué)	UXa
2	305//AD/818//	MONTEREAU FAULT YONNE	LA MUSARDERIE - ZAC DES ORMEAUX	07/06/2021	815	22 000	26,99	Terrain à bâtir	UE
3	305//AD/473//477//479/817	MONTEREAU FAULT YONNE	LA MUSARDERIE - ZAC DES ORMEAUX	06/07/2021	802	22 000	27,43	Terrain à bâtir	UE
4	305//AD/391//	MONTEREAU FAULT YONNE	LA MUSARDERIE - ZAC DES ORMEAUX	19/04/2024	3152	48 036	15,24	Terrain à bâtir	UE

Synthèse des prix de la sélection (€/m<sup>2</sup> HT) :

médiane	23,50
moyenne	22,42
minimum	15,24
maximum	27,43



- Termes de comparaison en zone d'activité dans un rayon plus large de 5 km (par application Patrimy).

	Ref. Cadastres	Commune	Adresse	Date mutation	Surface terrain (m <sup>2</sup> )	Prix total	Prix/m <sup>2</sup>	Nature de bien (Nature2)	Zone PLU	Situation locale
1	409//A/2167//	SAINT-GERMAIN-LAVAL	COURBETON	03/03/2022	969	35 000	36,12	Terrain à bâtir	AUx	Libre
2	409//A/2123//	SAINT-GERMAIN-LAVAL	COURBETON	21/04/2022	1627	70 000	43,02	Parc	AUx	Libre
3	409//A/2125//	SAINT-GERMAIN-LAVAL	COURBETON	16/06/2022	995	47 000	47,24	Parc	AUx	Libre
4	409//A/2124//	SAINT-GERMAIN-LAVAL	COURBETON	21/11/2022	1126	40 000	35,52	Parc	AUx	Libre
5	279//ZN/ 342//344/329/339	MAROLLES-SUR-SEINE	LA CROIX SAINT JACQUES	29/07/2021	75212	2 181 902	29,01	Terre	Uxb	Libre
6	279//ZN/347//349	MAROLLES-SUR-SEINE	LE PARC DE SAINT DONAIN	22/12/2022	2608	52 160	20,00	Terre	Uxb	Libre

Synthèse des prix de la sélection (€/m<sup>2</sup> HT) :

médiane	35,82
moyenne	35,15
minimum	20,00
maximum	47,24

### 8.1.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

Pour les 4 terrains trouvés à Montereau-Fault-Yonne la moyenne ressort à 22,42€/m<sup>2</sup> (médiane à 23,50€/m<sup>2</sup>), le minimum à 15,24€/m<sup>2</sup> et le maximum à 27,43€/m<sup>2</sup>.

Ici pour un terrain de configuration plutôt irrégulière, aménagé en parking et voie d'accès (à 3 sites), on retiendra une estimation en valeur moyenne basse de terrain à bâtir, soit 20€/m<sup>2</sup> (22,42€/m<sup>2</sup> -10%, également base d'estimation du terme n°1 à Montereau en zone UXa) soit une valorisation de la parcelle AN186 (1846 m<sup>2</sup>) de : 1846 m<sup>2</sup> x 20€/m<sup>2</sup> = **36 920 €**

## 9. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **36 920 €**.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à **33 000 € (arrondi)**.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

## 10. DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord\* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.



*\*pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil n° permet de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

## 11. OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

## 12. COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour la Directrice départementale des Finances  
publiques et par délégation,

L'Évaluateur du Domaine

Jean-Marc ROUMAYAT



Inspecteur des Finances Publiques

*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.*



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 077-217703057-20240930-D\_129\_2024-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Urgence Constat : 06.12.55.18.70**  
**COMPETENCE NATIONALE CONSTATS**

# PROCES VERBAL DE CONSTAT DU VINGT SEPT SEPTEMBRE 2024



Séverine CHABANNES  
Huissier de Justice

**SELARL Séverine CHABANNES**  
**3-5 rue de la Faïencerie**  
**77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE**  
Tél. : 01 64 70 32 02 - Fax : 01 64 70 71 01  
**Compétence Nationale en matière de Constat**





Séverine CHABANNES  
Huissier de Justice

## S.e.l.a.r.l. Séverine CHABANNES

Titulaire d'un Office de Commissaire de Justice

5 bis rue de la Faïencerie

77130 MONTEREAU FAULT YONNE

☎ 01.64.70.32.02

📧 [severine.chabannes@huissier-justice.fr](mailto:severine.chabannes@huissier-justice.fr)

## Baux - Etat des lieux - Recouvrement – Constats

Dossier n° 32955

EXPEDITION

### PROCES –VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le VINGT SEPT SEPTEMBRE

#### A LA REQUETE DE :

La commune de MONTEREAU FAULT YONNE, collectivité territoriale dont les bureaux sont situés 54, rue Jean Jaurès à 77130 MONTEREAU FAULT YONNE, représentée par son Maire en exercice, Monsieur **James CHERON**, y domicilié en cette qualité,

#### LEQUEL M'EXPOSE :

Que le Conseil Municipal de la commune de MONTEREAU FAULT YONNE doit délibérer sur la cession d'un ensemble immobilier propriété de la collectivité requérante consistant en un terrain cadastré AN 186 situé à MONTEREAU FAULT YONNE, rue du Pré Saint Martin.

Qu'en raison de son usage public précédent, ce terrain fait juridiquement partie du domaine public communal.

Que conformément à l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, il a tout intérêt à me faire observer la désaffectation de l'usage public dudit terrain, et de mes observations dresser Procès-Verbal de Constat.

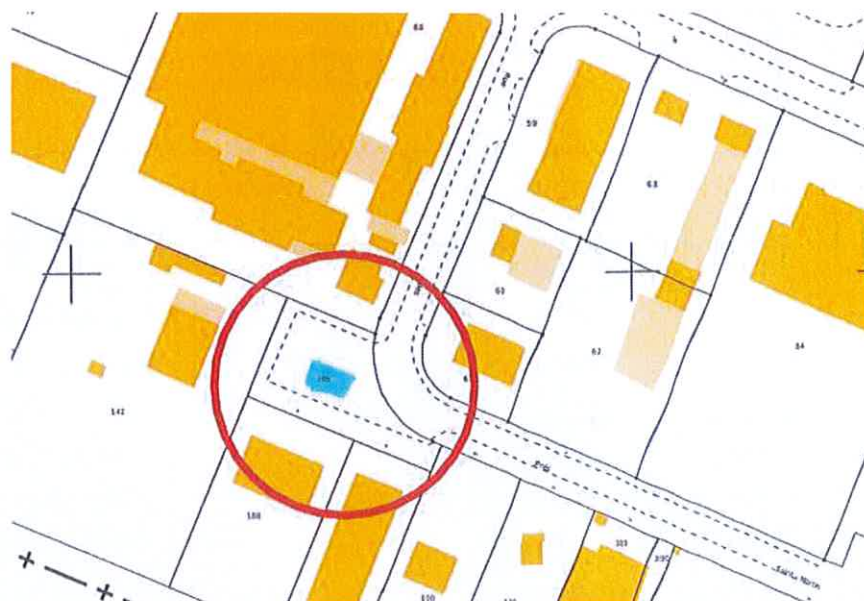
#### DEFERANT A CETTE REQUISITION :

*J'ai, Frédéric DUBOIS, Principal Collaborateur Habilité près Maître Séverine CHABANNES, Commissaire de Justice de la SELARL Séverine CHABANNES, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de MONTEREAU FAULT YONNE 77130, 5 bis rue de la Faïencerie, soussignée*

Me suis transporté à MONTEREAU FAULT YONNE (77130), rue du Pré Saint Martin, où étant, j'ai constaté ce qui suit :

Me référant à l'extrait du plan cadastral, je pénètre depuis la voie publique sur le terrain constitué par la parcelle cadastrée AN 186.





J'observe que cette parcelle est composée d'emplacements de stationnement et d'une voie de roulage dont le sol est garni d'un revêtement bitumeux. L'ensemble est inutilisé et désaffecté de l'usage public.

En bordure de la rue du Pré Saint Martin, la parcelle est aménagée au Nord d'un terrain végétal avec plantations, visiblement désaffecté.

J'ai pris de mes observations une série de photographies dont reproduction suit :









Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 077-217703057-20240930-D\_129\_2024-DE

S<sup>2</sup>LOW







Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès-verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent procès-verbal est rédigé sur cinq feuillets.

Frédéric DUBOIS



Séverine CHABANNES





**Urgence Constat : 06.12.55.18.70**

## COMPETENCE NATIONALE EN MATIERE DE CONSTATS



VIDEO CHANTIER



INTERNET



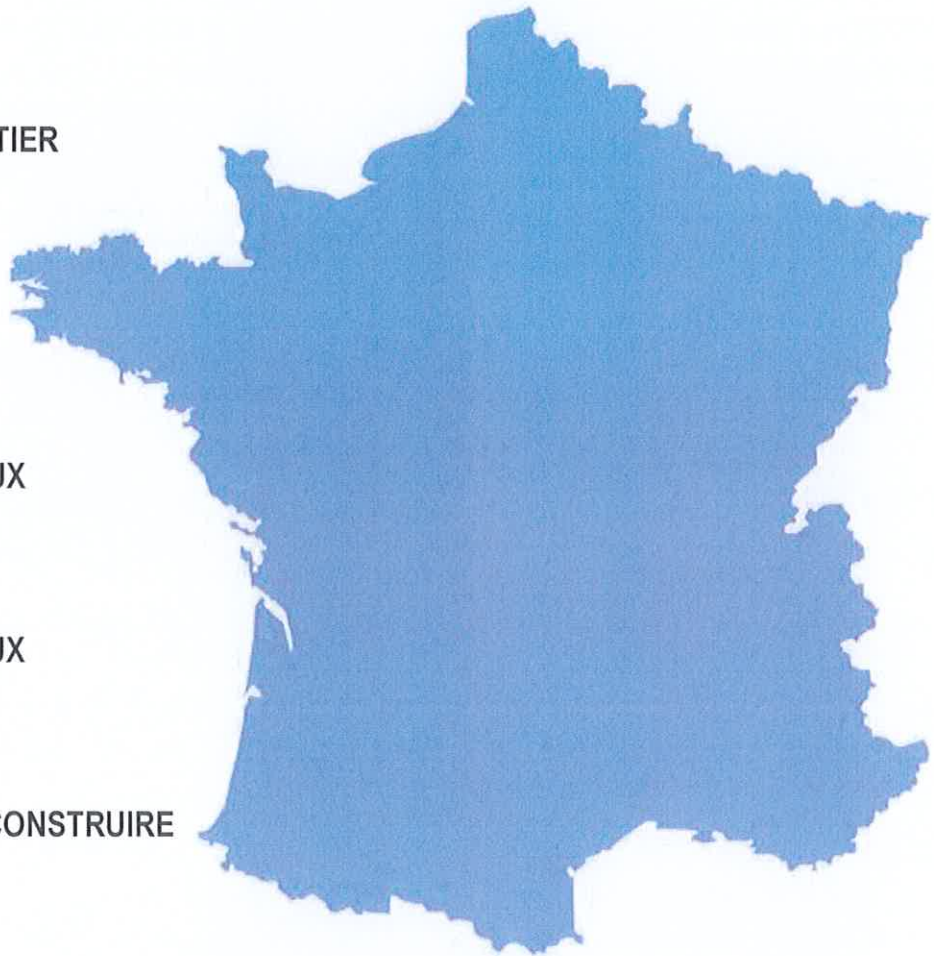
ETAT DES LIEUX



SMS & VOCAUX



PERMIS DE CONSTRUIRE





Montereau Fault Yonne, le 12 juillet 2024

**MONTEREAU (77130)**  
8, rue de Varennes  
Tél. : 01 64 32 05 45

**SENS (89100)**  
18, rue Auguste Morel  
Tél. : 03 86 83 16 00

**JOIGNY (89300)**  
52 bis, rue des Sœurs Lecoq  
Tél. : 03 86 62 04 90

**MIGENNES (89400)**  
34, av. Jean Jaurès  
Tél. : 03 86 80 05 12

Fax : 03 86 95 03 04  
Email : contact@bogat.fr

[www.bogat.fr](http://www.bogat.fr)

**Commune de MONTEREAU FAULT YONNE**

A l'attention de Madame STAERCK Isabelle

MAIRIE

54 Avenue Jean Jaurès

77130 MONTEREAU FAULT YONNE

Page 1 / 2

**PROPOSITION D'HONORAIRES N° D360724**

Estimatif pour la division en 2 lots ainsi que le bornage amiable et contradictoire partiel du bien cadastré AN 186 situé sur la commune de MONTEREAU FAULT YONNE

<i>Désignation de la prestation</i>	<i>Prix .H.T.</i>
· Ouverture du dossier	80,00
· Etude, recherche de la documentation de base et convocation des parties	75,00
<b>1er Opération : levé préalable en présence de tous les riverains</b>	
- Participation aux frais de déplacement de l'équipe sur le terrain	
- Mise à disposition d'un GPS GNSS et d'une station totale robotisée	
- Mise à disposition du personnel	
· Etat des lieux : Plan parcellaire à l'échelle 1/500	
- Systèmes de référence : Planimétrie rattachée au Lambert	
- Réunion contradictoire de préparation au bornage	
· Recherches des limites avec les riverains	
· Recueil des documents présentés et de leurs indications	
<b>Pour un montant prévisionnel de</b>	<b>225,00</b>
<b>2ème Opération : Analyse du levé et définition du projet de Division et de Bornage</b>	
· Report et calcul du plan	
· Application des recherches sur le plan et interprétation des limites	
· Analyse des documents ou témoignages recueillis ou présentés.	
- Etablissement du projet de découpage en 2 lots	
- Validation du projet de division en 2 lots	
· Etablissement du procès verbal de bornage partiel	
· Etablissement du plan de bornage partiel	
- 2ème convocation des parties	
<b>Pour un montant prévisionnel de</b>	<b>450,00</b>
<b>3ème Opération : Bornage amiable et contradictoire partiel</b>	
- Participation aux frais de déplacement de l'équipe sur le terrain	25,00
- Mise à disposition d'un GPS GNSS et d'une station totale robotisée	
- Mise à disposition du personnel	
- Réunion finale de bornage contradictoire	
· Présentation du projet de bornage aux intéressés	
- Implantation des bornes et matérialisation des limites anciennes et nouvelles	40,00
· Fixation des limites en présence et avec l'accord des intéressés.	
- Recueil des signatures des accords de bornage	



Suite PROPOSITION D'HONORAIRES N° D360724

Report 895,00 € Page 2 / 2

Désignation de la prestation	Prix .H.T.
<b>Pour un montant prévisionnel de</b>	<b>405,00</b>
<b>4ème Opération : Finalisation du dossier</b>	
- Diffusion du PV et de plan de Bornage par email	
- Etablissement du document d'arpentage et dépôt au service du cadastre	
<b>Pour un montant prévisionnel de</b>	<b>225,00</b>
- GEOFONCIER : Enregistrement du dossier sur le site et envoi des données	80,00
- Clôture et archivage du dossier	
- Ce prix s'entend sur un terrain libre, accessible, dégagé, propre et débroussaillé sur sa totalité	
<b>Conditions de règlement :</b> Chèque comptant	<b>Total H.T.</b> 1 605,00 €
Bon pour commande, le Signature et nom du signataire	<b>H.T.</b> 1 605,00 €
	<b>T.V.A. 20.00 %</b> 321,00 €
	<b>Montant T.T.C.</b> 1 926,00 €
Acceptation du devis accompagné d'une provision de 963.00 €	








RIB du Cabinet BGAT  
 CRCA CHAMPAGNE BOURGOGNE  
 VILLENEUVE LA GUYARD  
 Tél. 0386667916 Fax. 0386660703  
 Titulaire : S.A.R.L. B.G.A.T.  
 Adresse : GEOMETRES EXPERTS DPLG 18 RUE AUGUSTE MOREL 89100 SENS  
 Domiciliation : VILLENEUVE LA GUYARD  
 Code Banque : 11006 Code Guichet : 43100  
 Numéro de compte : 72993329001 Clé RIB : 54  
 IBAN : FR76 1100 6431 0072 9933 2900 154  
 Code BIC - Code SWIFT : AGRIFRPP810





**SELARL SEVERINE CHABANNES**

Titulaire d'un Office de Commissaire de Justice

5 bis rue de la Faïencerie

77130 MONTEREAU FAULT YONNE

☎ 01.64.70.32.02 - 📠 01.64.70.71.01

✉ severine.chabannes@huissier-justice.fr

<http://www.ev-huissier.fr>

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 077-217703057-20240930-D\_129\_2024-DE



**MAIRIE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE**  
**54 Rue JEAN JAURES**  
**77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE**

Numéro dossier : 32955

Référence Etude : V – 32955 – SC

Mail:

Vos références : PV CONSTAT PARCELLE AN 186  
MAIRIE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE C/ SCONSTAT

A MONTEREAU FAULT YONNE , le 18 octobre 2024

**FACTURE N° 24-10178**

Monsieur le Directeur,

Veillez trouver sous ce pli le: PV de constat, en date du 27/09/2024.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le détail de ce qui m'est dû est indiqué ci-dessous :

Date	Libellé	Taux	HT	TVA	Non soumis	TTC	Débit	Crédit
	<b>Détail des frais créanciers</b>							
27/09/2024	PV de constat Parcelle AN186	20,00 %	129,40	25,88		155,28		
	<b>Total frais et honoraires créancier</b>		<b>129,40</b>	<b>25,88</b>		<b>155,28</b>	<b>155,28</b>	
	<b>Solde en notre faveur en Euros</b>						<b>155,28</b>	

J'en laisse le règlement à vos bons soins par virement sur mon compte affecté ou par tout autre moyen à votre convenance.

Votre bien dévouée.



Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Etude ouverte du lundi au jeudi de 8h à 18h et le vendredi de 8h à 17h

Domiciliation bancaire : CDC IBAN : FR 84 40031 00001 0000332675C 10 CDC MONTEREAU CDCGFRPPXXX

Numéro de TVA intracommunautaire : FR29508921111 – SELARL au capital de 10.000 €

« Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

» Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser aux personnes dûment habilitées de l'Etude. »